

Commune de Dizy

Plan d'affectation communal

Périmètre du village



Approuvé par la Municipalité de Dizy dans sa séance du 1^{er} novembre 2021

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique du 17 novembre au 16 décembre 2021

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 11 octobre 2022

Le Président : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire du 9 mars au 7 avril 2024

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 12 juin 2024

Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité de Dizy dans sa séance du 10 mars 2025

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire 2 du 5 avril 2025 au 5 mai 2025

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général de Dizy dans sa séance du 17 juin 2025

Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent,

Lausanne, le
La Cheffe de Département :

Entrée en vigueur, le

LEGENDE

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Périmètre du plan d'affectation communal

Zones d'affectation

- Zone centrale A 15 LAT
- Zone centrale B 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics A-D 15 LAT
- Zone de verdure A 15 LAT
- Zone de verdure B 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif
- Zone affectée à des besoins publics E-F 18 LAT

Contenu superposé

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Autre zone superposée : zone d'extraction et de dépôt de matériaux 18 LAT

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à celle de la LATC

Constatation de nature forestière

- Limite forestière statique selon constatation de la nature forestière (art. 24 LVLFo) du 13.02.2020
- Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique

Conformité

Patrimoine culturel

- Bâtiment d'intérêt régional (note *2*) au recensement
- Bâtiment d'intérêt local (note *3*) au recensement
- Région archéologique
- Voie historique d'importance nationale (IVS)

Mobilité

- Itinéraire de randonnée pédestre

Protection de l'homme et de l'environnement

- Zone S1 de protection des eaux
- Zone S2 de protection des eaux
- Zone S3 de protection des eaux
- Espace réservé aux eaux (ERE)

